

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2019

---

PRÉVENTION ET SANCTION DES VIOLENCES LORS DES MANIFESTATIONS - (N° 1352)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par

M. Molac, M. Acquaviva et M. Clément

-----

### ARTICLE 8

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.